

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 11 janvier 2022 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Carmen Lepage, Marie-Claude Labelle, Jean-Pierre Allard, Guy Bruneau et Pierre Gravel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent Richard Gagnon, directeur général - secrétaire-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2022-01-01

1. ORDRE DU JOUR

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021
- 3) Registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 décembre 2021
- 4) Avis de motion - Règlement 2022-01 décrétant les règles sur l'utilisation de pièces pyrotechniques
- 5) Projet de Règlement 2022-01 décrétant les règles sur l'utilisation de pièces pyrotechniques
- 6) Fermeture de la Banque Nationale à Rivière-Rouge – Demande d'appui
- 7) Contrat de collecte des matières résiduelles 2022
- 8) Culture Laurentides – Délégué
- 9) Suivi des dossiers
- 10) Correspondance – Information
 - Jour du Drapeau
 - Projet - Station de lavage
 - Programme PRABAM
- 11) Varia
- 12) Période de questions
- 13) Levée de la séance

Il est proposé par Mireille Decelles

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant au point VARIA :

- 11.1 Formation sur le code d'éthique et de déontologie des employés et élus municipaux;
- 11.2 Règlement d'emprunt 2020-02 – Mandat donné au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal;
- 11.3 Activité extérieure – Aménagement de l'aire de glissade

Adoptée

2022-01-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Mireille Decelles

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 décembre 2021 soit approuvé tel que rédigé par madame Nathalie Breton, adjointe administrative.

Adoptée

2022-01-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Guy Boudreau
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 décembre 2021 soit :

- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2100404 à C2100445 et les paiements directs L2100072 à L2100077 totalisant 55 943.54\$ et se terminant le 31 décembre 2021;
- Le registre des salaires dépôts directs portant les numéros D2100398 à D2100399 et D2100405 à D210011 totalisant 6 576.05 (élus), D2100400 à D2100404, D2100412 à D2100427 totalisant 10 379.59\$ (employés) et portant sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2021.

Adoptée

2022-01-04

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2022-01 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR L'UTILISATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Mireille Decelles conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2022-01 décrétant les règles sur l'utilisation de pièces pyrotechniques.

2022-01-05

5. PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR L'UTILISATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

ATTENDU QUE depuis quelques années, des problématiques en lien avec l'utilisation de pièces pyrotechniques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et les territoires des Municipalités de Lac-Saguay et de La Macaza ont été rapportées;

ATTENDU la nécessité d'encadrer ce type d'activité pouvant comporter des risques pour la sécurité des citoyens résidents sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et les territoires des Municipalités de Lac-Saguay et de La Macaza ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay est membre de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

ATTENDU QUE la RSSIVL nous a acheminé son projet de Règlement décrétant les règles sur l'utilisation de pièces pyrotechniques et que copie a été remis à l'ensemble des conseillers;

ATTENDU QU' les conseillers présents sont en accord avec le projet de Règlement de la SSIRVL;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à cette même séance sous la résolution 2022-01-04;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carmen Lepage

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de Règlement 2022-01 décrétant les règles sur l'utilisation des pièces pyrotechniques et que le texte de ce projet de Règlement 2022-01 soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Lac-Saguay comme s'il était ici tout au long reproduit.

Adoptée

2022-01-06

6. FERMETURE DE LA BANQUE NATIONALE À RIVIÈRE-ROUGE – DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Carmen Lepage

Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans leurs démarches, et ce, afin d'éviter la fermeture de la succursale de la Banque Nationale située au 348, rue L'Annonciation Nord à Rivière-Rouge

Adoptée

2022-01-07

7. CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES -2022

Il est proposé par Guy Boudreau

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat de collecte de matières résiduelles à Services Sanitaires Cloutier au montant de 62 134.40\$ (taxes non incluses) pour l'année 2022. De plus, il est résolu de mandater Michel Chouinard, maire et Richard Gagnon, directeur général à signer les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée

2022-01-08

8. CULTURE LAURENTIDES - DÉLÉGUÉ

Il est proposé par Carmen Lepage

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité :

De nommer, à titre de déléguée de la Municipalité de Lac-Saguay, Mireille Decelles, et ce, afin de siéger au conseil d'administration de l'organisme Culture Laurentides.

Adoptée

9. SUIVI DES DOSSIERS

Projet station de lavage

La conseillère Carmen Lepage produira un résumé relativement à l'usage de la station de lavage qui sera mis en ligne sur le site Web de la Municipalité.

Jour du drapeau

Concernant le jour du drapeau et la fête qui en découlait, celle-ci est remise à l'an prochain étant donné la pandémie.

Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

Les conseillers demandent au directeur général de demander des plans et devis relatifs à la construction du garage.

10. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

11. VARIA

2022-01-09

11.1 Formation sur le code d'éthique et de déontologie des employés et élus municipaux

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie;

ATTENDU QUE cette formation doit être offerte par une personne autorisée par la Commission municipale du Québec (CMQ);

ATTENDU QUE Me Raynald Mercille de la Société Raynald Mercille est autorisé à dispenser les formations en éthique et déontologie en matière municipale attestée par la CMQ;

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Me Raynald Mercille pour la formation en éthique et en déontologie des employés et des élus municipaux.

Adoptée

2022-01-10

11.2 Règlement d'emprunt 2020-02 - mandat donné au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Jean-Claude Allard
Et résolu à l'unanimité :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

11.3 Activité extérieure – Aménagement de l'aire de glissade

Étant donné que les coûts ne seraient pas exorbitants, la conseillère Marie-Claude Labelle demande s'il est possible d'aménager la glissoire qui est située dans la cour arrière de l'hôtel de ville. Le directeur général, Richard Gagnon informe madame Labelle que l'aménagement sera effectué dans les jours à venir.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à la demande d'un contribuable pour une toilette sèche au Parc Georges-Painchaud et après analyse, les conseillers sont d'avis qu'il serait trop onéreux, pour le moment, d'envisager ce type d'installation.

2022-01-11

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h45

Adoptée

Michel Chouinard, maire

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2022-01-03

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire